



Mon compagnon peut il demander sa régularisation?

Par **LILOU1011**, le **23/09/2016** à **16:29**

Bonjour

je suis algérienne avec une carte de résident de 10ans divorcé avec un enfant français de cette union,depuis 2005 je vie avec mon nouveau compagnon (il est d'une autre nationalité) depuis 10ans il n'a jamais fait sa demande de régularisation de peur d'être obligé de quitter le territoire,est il possible qu'après 10ans de vie commune et en France de demander une régularisation sans trop de risque? en plus il a un enfant avec moi qui a aujourd'hui 8ans et il s'est occuper de mon premier enfant comme un vrai père,peut on avoir des chances de régularisation pour lui, ou notre famille et couple et voué a l'échec et a la séparation?il est entré en France avec un visa Schengen qui est expiré.pouvez vous m'expliquer que faire? est ce qu'il y'a des personnes dans la mêmes situations, j'ai peur de l'avenir du couple et de la famille.

Par **amajuris**, le **23/09/2016** à **16:35**

bonjour,

la solution la plus simple, c'est de vous marier et que vous fassiez une demande de regroupement familial pour votre mari.

si votre enfant est français, il peut demander un titre de séjour, parent d'enfant français s'il justifie participer à l'entretien et à l'éducation de son enfant depuis sa naissance.

salutations

Par **LILOU1011**, le **23/09/2016** à **16:47**

Merci pour votre réponse mais si on s'est pas mariée avant pour la simple raison on est contre le mariage, et notre fils est né en français mais pas considéré français qu'a partir de 13ans une fois qu'il aura fait sa demande. et si le mariage été notre dernier recours, on ne pourra pas le faire car maintenant pour se marier il faut justifier sa situation et présenter un titre de séjour, c'est un cercle vicieux bien fait pour piéger les familles et les séparés, le regroupement familiale dure 2ans minimum le temps qu'un couple se casse la gueule et se séparé.....on dirait que la lois est faite juste pour poussée les gens a la transgressé mais jamais les aidés.

Par **morobar**, le **23/09/2016** à **17:14**

La loi est mal faite ?

Votre compagnon est en situation irrégulière, et dans bien des pays la loi c'est de prendre la porte le plus vite possible ou d'être reconduit manu militari sans délai.

Vous êtes contre la mariage, hé bien pas de mariage, pas de mari, pas de rapprochement familial.

Enfin pas besoin de titre de séjour pour se marier.

Par **amajuris**, le **23/09/2016** à **17:17**

contrairement à ce que vous écrivez pour se marier en france, il n'est pas nécessaire d'être en situation régulière.

si vous êtes opposé au mariage, vous devez assumer votre choix.

vous pouvez envisager le pacs si vous n'êtes pas contre.

Par **LILOU1011**, le **23/09/2016** à **19:52**

je souhaiterais répondre a Monsieur MOROBAR

si moi et mon compagnon on visait juste le titre de séjour sa fait longtemps quand l'aurais fait, mais le but n'est pas se marier comme tant de gens le font aujourd'hui pour être régularisé, vous avez peut être oublier le fondement et l'engagement du mariage, ce n'est pas une simple signature, un simple aller devant le maire, voila pourquoi on ne touche pas au valeur du mariage, on ne joue pas avec, mais le but c'était rester en famille sans avoir a demander un droit de rester en famille et passer devant un maire pour avoir ce droit, vous ne semblez pas prendre le mariage dans son vrai contexte c'est vrai que de nos jours on se précipité a se marié en été et en divorce en mars sa était prouvée, on appelle sa de l'hypocrisie. certaines personnes comme vous, sont pressée de dire prenait la porte, prenez 2 mn de votre temps et imaginer vous vivre ma situation parce que je peu vous l'assurer que plein de gens comme moi et dans ma situation vivent la même choses, pleins de français vivent la même situation

et en Algérie, ces gens vivent la bas travaille dans des sociétés de pétroles, on leur dis pas prenez la porte,il ont leur places et avec leur familles, c'est la vie Monsieur, on les sépare pas de leur familles, ils ont des logements de sociétés, des gardes de sécurité, et mêmes des écoles en langues françaises et des églises alors réfléchissez avant d'être hypocrite et égoïste, merci

Par **BrunoDeprais**, le **23/09/2016** à **22:25**

Bonsoir Lilou

je ne vois pas ce qu'il y a d'hypocrite et d'égoïste dans ce que dit Morobar.

Pourquoi écrivez vous ça?

Par **morobar**, le **24/09/2016** à **08:50**

Bof elle est contre le mariage et déblatère.

Ici les murs ne sont pas en brique et les frontières infranchissables.

Cela vaut pour tout le monde.

Quant à moi avec mes 46 ans de mariage je rigole quand je lis ces bêtises et contradictions.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2016** à **09:42**

Bonjour LILOU1011,

Si vous ne voulez pas du mariage, il vous reste le PACS, c'est plus rapide et moins cher, le PACS ne vous engage pas comme le mariage.

En France, et on est en France, pas en Algérie, les concubins sont des tiers l'un vis à vis de l'autre, autant dire que chacun n'a ni devoir ni obligation envers l'autre, ils ne sont pas héritiers l'un de l'autre. Le principe de droit concernant les concubins es le suivant "les concubins ignorent la loi, la loi les ignore". Au jour de la retraite, en cas de décès de l'un d'eux, le survivant n'aura pas droit à la pension de réversion, n'héritera pas et c'est votre fils, seul, qui héritera de son père, vous : rien.

Alors, réfléchissez y, pensez à l'avenir et prenez votre décision.

Par **amajuris**, le **24/09/2016** à **11:45**

lilou,

il est toujours dangereux de généraliser,

ayant travaillé quelques années en algérie pour le compte de la sonatrach, société que vous devez connaître, il n'était pas question d'y emmener notre famille et bien sur pas d'école, ni d'église.

quand on veut vivre dans un pays, il faut accepter les lois du pays qui vous accueille.

vous avez choisi de vivre avec une personne en situation irrégulière, vous devez en accepter les conséquences.

Par **LILOU1011**, le **24/09/2016** à **19:47**

Je connais très bien la société dont vous parlez, je travailler la dedans ma famille entière aussi, et vous vous trompez, les villes de Hassi R'mel, Hassi Messouad et d'autres villes sont dédiés aux gens de l'extérieur qui est travaillés, j'en connais pleins hollandais, français, chinois américains avec leur familles, moi même j'ai été à l'école française c'était le choix de mes parents, les églises y on a sauf que on en parle pas à la télé, tous simplement pour la sécurité des sœurs qui y vont, église de notre dame d'Afrique et d'autres qui passe clandestinement, ma nounou été une française qui vie toujours la bas, les gens ne se rendent pas compte qu'ils sont juste humains et que y'a fort longtemps il n'y avait pas de frontières, bref comme certaines personnes on émigrés vers d'autres pays pour des raisons personnelle ou professionnelle moi aussi, mais j'ai construit ma vie, et je construit l'avenir de mes enfants née en France qui est leur pays, personne ne peut comprendre comment les gens vivent cette situation, dans mon pays je suis l'émigrée, et en France ou je construit l'avenir je suis l'étrangère, et mes enfants, nos enfants car on est des milliers à vivre cette situation, ils sont qui, quoi, ou? quel sont nos droits, ici ou la bas, ou en plein océan, c'est juste injuste psychologiquement de vivre une telle situation, mais personne ne peut le comprendre sauf ceux qui le vie ici ou ailleurs.
peut être que au final ce genre de familles de mixités, ce nouveau genre de génération est voué à l'échec.

Par **amajuris**, le **25/09/2016** à **12:12**

lilou,
je ne me trompe pas, on peut avoir travaillé pour la sonatrach, certes il y a très longtemps, ailleurs que dans le sud et sans pouvoir y emmener sa famille.

Par **BrunoDeprais**, le **25/09/2016** à **12:19**

Bonjour Lilou
Il ne faut pas confondre, psychologie, morale, et lois.
On vous a donné la façon légale de pouvoir continuer à vivre ici.
Pour le reste, c'est à vous de voir ce que vous souhaitez.